



## SUIVI FINANCIER

L'équipe des finances peut utiliser ce modèle pour enregistrer tous les mouvements économiques de l'entreprise.

Tous les revenus et dépenses doivent être enregistrés avec un document correspondant qui indique :

- Le montant exact reçu ou payé par le projet de coopération
- L'objet, c'est-à-dire la cause pour laquelle on reçoit l'argent ou on le dépense (achat de matériel, location d'équipement, etc.).
- La date de la transaction
- Les parties impliquées: l'un est toujours l'entreprise, l'autre va changer à chaque fois

L'équipe des finances doit conserver tous les documents commandés et à la disposition de tous les membres de la coopérative.

Le modèle a seulement deux sections: les revenus et les dépenses.

**Les revenus, c'est-à-dire l'argent que reçoit l'entreprise, sont organisés en quatre catégories :**

1. **Contributions des membres** : comme vous l'avez appris à l'étape 1, la participation économique des membres est l'un des principes coopératifs. Ainsi, il est important que chaque membre participe au capital social de l'entreprise. Cet argent représente le capital social du projet. Dans les coopératives de travail (Scop), les membres peuvent récupérer le capital investi lorsque la coopérative se termine ou lorsqu'ils quittent la coopérative (par exemple, lorsqu'ils prennent leur retraite) ou si la coopérative s'arrête.





**2. Autres contributions** : toute coopérative peut accueillir des associés extérieurs, qui en sont même parfois obligatoirement membres (Scic) : clients, institutions locales, entreprises coopératives, ONG, etc.

**3. Prêts, dons et subventions** : dans toute entreprise, le capital social apporté par les associés est rarement suffisant pour couvrir les besoins. Il en est de même en coopérative. Vous pouvez pour votre projet avoir besoin d'emprunter, par exemple à une banque, l'argent nécessaire pour couvrir vos besoins en attendant d'être payé par vos clients. Selon votre projet, vous pouvez aussi recevoir des dons ou des subventions. Si tel est le cas, vous devez enregistrer chaque revenu en fournissant un fac-similé d'un reçu à vos clients, comme vous pouvez le voir à l'Etape 4 – Etape 3-Réception fac-similé

**4. Autres : enregistrer toutes les autres contributions non incluses dans les catégories précédentes** : les dépenses, c'est-à-dire l'argent que votre entreprise dépense, sont organisées en deux catégories.

**1. Les coûts fixes** sont des coûts indépendants de la production. Ils restent constants quelle que soit votre activité. Les coûts fixes comprennent souvent des éléments tels que le loyer ou l'électricité. Par exemple, si vous louez un espace pour travailler, vous devez payer le loyer, les factures d'électricité et d'eau chaque mois, même si vous ne générez aucune activité.

**2. Les coûts variables** sont des dépenses que le projet génère directement en raison de ses processus et activités : par exemple, si vous avez besoin d'acheter des t-shirts pour les personnaliser avec votre logo, votre coût est variable selon le nombre de T-shirts que vous décidez d'acheter.

Si vous avez des doutes lorsque vous remplissez le gabarit, vous pouvez vérifier d'abord ce que les étudiants de Music Coop ont fait !



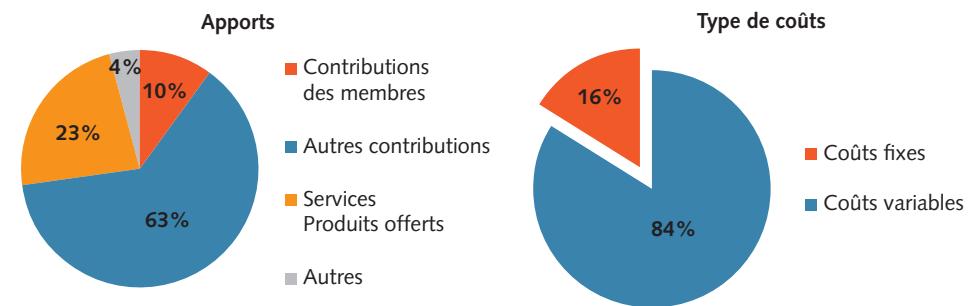


## Exemple de la coopérative musicale – Projet d'entreprise coopérative: Music Coop

	PRODUITS (REVENUS)		%
Date	Apports des membres	40 €	10%
22/09/18	Francesco	10 €	
22/09/18	Paola	10 €	
30/09/18	Antony	10 €	
04/10/18	Maria	10 €	
	<b>Autres apports</b>	<b>260 €</b>	<b>64%</b>
15/10/18	A. Association de musique locale	80 €	
05/11/18	B. Apport du centre social communal (projet présenté avec l'Association de musique)	180 €	
	<b>Produits &amp; prestations de services</b>	<b>94 €</b>	<b>23%</b>
06/11/18	Utilisation du studio de musique (contribution volontaire de 6 €/heure) 2 heures	12 €	
07/11/18	Utilisation du studio de musique (contribution volontaire de 6 €/heure) 1 heure	6 €	
08/11/18	Utilisation du studio de musique (contribution volontaire de 6 €/heure) 4 heures	24 €	
13/11/18	Utilisation du studio de musique (contribution volontaire de 6 €/heure) 2 heures	12 €	
24/11/18	Concert pour la soirée de Paul	40 €	
	<b>Autres</b>	<b>15 €</b>	<b>4%</b>
18/10/18	Vente de la collection de vieux disques d'Ana (donation au projet coopératif)	15 €	
	<b>Total</b>	<b>409 €</b>	

Solde produits – charges = 39

	CHARGES (DÉPENSES)	%
Date	Coûts fixes	60 € 16%
01/10/18	Contribution au studio de musique pour Music Coop (octobre 2018)	30 €
02/11/18	Contribution au studio de musique pour Music Coop (novembre 2018)	30 €
	<b>Coûts variables</b>	<b>310 € 84 %</b>
29/09/18	Impression de dépliants et de matériel marketing	25 €
15/10/18	Achat de fournitures de bureau	15 €
15/10/18	Achat d'instruments de musique - équipement	180 €
31/10/18	Nettoyage du Music Studio (octobre 2018)	35 €
31/11/18	Nettoyage du Music Studio (novembre 2018)	35 €
24/11/18	Transport du matériel à la soirée de Paul	20 €
		- €
		- €
	<b>Total</b>	<b>370 €</b>





## Projet d'entreprise coopérative : .....

